

PROJET MATOUSH

Le projet uranifère Matoush, situé dans les monts Otish à environ 275 km au nord de Chibougamau, a été mis sur pied par Strateco en 2006. Il est aujourd'hui considéré comme l'un des projets ayant la plus forte teneur uranifère au monde. Strateco entend devenir la première société au Québec et la première société dite junior au Canada, au cours du présent cycle, à avancer un projet d'exploration uranifère impliquant des travaux d'exploration souterraine.

LA RESTAURATION D'UN SITE

QU'EST-CE QUE LA RESTAURATION D'UN SITE ?

Le plan de restauration vise la fermeture d'un site de manière à protéger l'environnement et la santé des populations. Il prévoit la fermeture du projet, son déclassement et l'exécution d'une surveillance environnementale finale.

Pour les projets uranifères, un plan de restauration accompagné d'une garantie financière, qui assurera à 100 % les coûts de restauration, est obligatoire à chaque étape du projet.

Les coûts associés à la restauration doivent être réévalués à chaque fois qu'une licence est renouvelée. Si des sommes additionnelles sont nécessaires, de nouvelles garanties financières doivent être déposées.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) autorise les plans de restauration, veille à ce que les garanties financières soient versées et assure une surveillance réglementaire rigoureuse.

LA RESTAURATION DU SITE DU PROJET MATOUSH

Pour Strateco, il est primordial de réduire au maximum l'impact du projet sur l'environnement et de retourner les lieux à leur état d'origine. Dès le début de son projet, Strateco a pris les mesures nécessaires pour réduire l'empreinte écologique de ses activités, ce qui facilitera la restauration du site une fois le projet terminé.

Advenant une phase d'exploration souterraine, Strateco a établi un plan de restauration qui comprend les méthodes et les programmes nécessaires pour retourner les lieux à leur état d'origine.

Pour chacune des étapes à venir, Strateco devra mettre à jour son plan de restauration et le faire approuver par la CCSN. De cette façon, la fermeture, le déclassement et le suivi environnemental du projet Matoush se feront selon les normes en vigueur.



PROJET MATOUSH

Selon Strateco, le développement durable correspond au souci de l'environnement à tous les stades d'exploration et de production, à la participation active des populations locales au projet, à la sécurité et à la santé des travailleurs et de la population environnante ainsi qu'à la production d'une énergie sûre et propre pour l'avenir.

LES ÉTAPES DE RESTAURATION DE LA PHASE D'EXPLORATION SOUTERRAINE DU PROJET MATOUSH

Bâtiments et équipements

- Les bâtiments, les installations physiques et les équipements seront démantelés.
- La machinerie sera transportée ou enfouie selon les normes en vigueur.
- Les matériaux et équipements réutilisables seront expédiés aux endroits où ils pourront être recyclés ou revendus.
- Les matériaux non récupérables (déchets domestiques) seront déposés dans un lieu d'enfouissement autorisé.

Infrastructures de transport

- À moins d'être utiles à d'autres fins, les ponceaux des chemins sur le site et de la route d'accès seront démantelés dans le but de rétablir les conditions initiales de drainage du milieu.
- Les fossés seront remblayés lorsque non requis. La surface des routes et des accotements sera scarifiée, nivelée et mise en végétation.

Infrastructures électriques

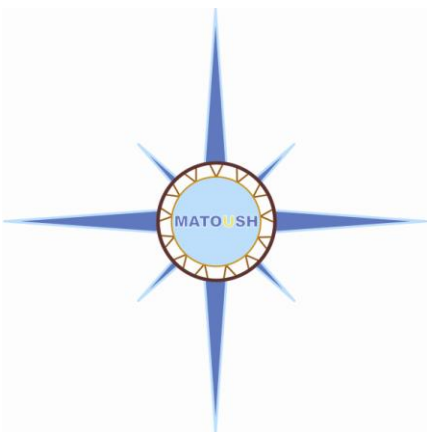
- Les équipements et les infrastructures électriques hors terre seront démantelés.
- Les équipements et infrastructures souterrains seront laissés en place.

Infrastructures sanitaires et conduites

- Les conduites hors terre d'eau potable et d'eaux usées seront démantelées.
- Les conduites souterraines seront drainées, bloquées et laissées sur place.
- L'unité de traitement des eaux usées, soit la fosse septique et le champ d'épuration, sera vidangée et démantelée.

Infrastructures pétrolières

- Les réservoirs de carburant et la tuyauterie seront démantelés par des personnes compétentes.
- Si nécessaire, le site sera décontaminé conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.



PROJET MATOUSH

Les stériles et les eaux de mine

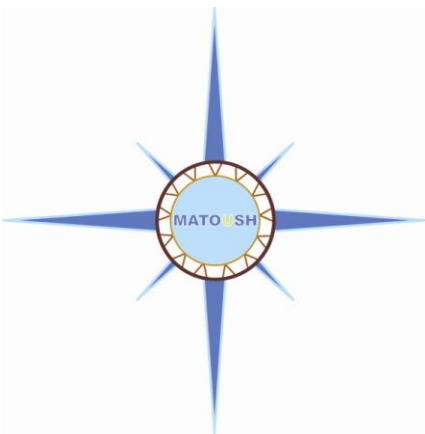
- Toutes les pentes de la halde à stérile seront nivelées afin de s'intégrer à l'environnement; un recouvrement de terre meuble sera rajouté.
- La roche faiblement minéralisée (stérile spécial), qui aurait pu être rencontrée lors de l'excavation de la rampe, sera retournée sous terre.
- Les bassins de traitement des eaux de mine seront asséchés et nivelés.
- L'effluent en provenance des bassins des eaux de mine sera échantillonné aussi longtemps qu'il sera généré afin d'en confirmer sa qualité et le respect des exigences de rejet.

Les accès à la rampe

- Toutes les ouvertures de mine, c'est-à-dire l'entrée du portail de la rampe d'exploration et la monterie de ventilation, seront fermées comme prescrit par la *Loi sur les mines*.
- Une clôture sera installée au pourtour de la monterie afin d'indiquer son emplacement.
- Le terrain sera nivelé autour du portail de façon à ce qu'il s'intègre à la topographie environnante.

Ensemencement du sol

- Tous les terrains affectés par l'exploration minière souterraine seront recouverts de végétaux. Ce recouvrement végétal servira à limiter l'érosion et il redonnera au site son aspect naturel.
- Le sol organique, préalablement entassé, sera utilisé dans le but de faciliter la réapparition de la végétation.
- Une végétation adaptée aux conditions nordiques et aux sols pauvres sera utilisée.



PROJET MATOUSH

SURVEILLANCE POST RESTAURATION

- La surveillance post restauration au site Matoush continuera après la période de désaffectation jusqu'à ce qu'une autorisation soit obtenue des organismes régulateurs pour réduire la fréquence ou pour arrêter la surveillance.
- La surveillance de la période post restauration portera sur la qualité des eaux de surface, la qualité de l'air ambiant et l'évaluation continue des efforts de végétalisation.

ÉCHÉANCIER DE LA RESTAURATION

- Les travaux de restauration du site commenceront dans les six mois qui suivront la décision du conseil d'administration d'achever tout programme d'exploration.
- S'il y a une décision positive de poursuivre le développement du projet vers la mise en production, un nouveau plan de restauration sera déposé durant la phase de demande de permis d'exploitation, tel que prévu dans la réglementation fédérale.

